



Lundi 27 Juin 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 21 juin 2022
- Affichage de la convocation : 21 juin 2022
- Affichage du procès-verbal : 1 juillet 2022
- Publication au recueil des actes administratifs : 2ème trimestre

► DÉLIBÉRATION N° DEL_062_2022

► OBJET : Point n° 4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Madame Émilie CLERC, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Jean-Philippe BELVILLE

► EXCUSÉS :

Monsieur Yves DUPUIS donne pouvoir à Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE.
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Monsieur Philippe SCHNEBERGER.

► ABSENTS :

Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► SE RETIRENT :

Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Valentine RIGAUD

RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN

Dans le cadre de son budget primitif 2022, la Ville de Mâcon a souhaité provisionner des crédits afin de répondre aux demandes de subventions exceptionnelles émises par les associations, pour les aider à mener à bien leurs actions ou certains de leurs projets.

Une provision culture a ainsi été créée et des fiches actions sont disponibles pour les associations, afin de leur permettre de déposer leur demande de subvention exceptionnelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 20 juin 2022,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 09 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 30 mai 2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	ACTION	DATE / LIEU	MONTANT
A.T.C.M. Association Touristique et Culturelle du Mâconnais Hôtel d'Europe et d'Angleterre 92-109 quai J. Jaurès 71000 Mâcon	Aide au projet « Le défi poésie » sur le thème Gourmandises - Organisation générale de l'évènement autour de lycées de Mâcon, de la région et de Belgique	14 mai 2022 à Mâcon	3 000,00 € Soutien financier au titre de l'Action Culturelle
	Aide au projet « le défi poésie » - Soutien à l'accueil d'une classe d'Overijse (Belgique) et d'Hammana (Liban)		1 000,00 € Soutien financier au titre des Relations Internationales
MJC Héritan, club Compagnie « Le Pendart » 24 ter rue de l'Héritan 71000 Mâcon	Aides aux 10 représentations Théâtre de la compagnie - « Comme des bêtes » de Violaine Bérot	Mai et juin 2022 à la MJC Héritan	1 500,00 €
Emané (ensemble vocal féminin) 10 avenue Mon repos 71000 Mâcon	Aide au concert jazz et musiques actuelles	10 juin 2022 au Temple	500,00 €
Groupement Archéologique du Mâconnais Maison de l'Archéologie 13 rue de Sennecé 71000 Mâcon	Soutien à l'évènement L'Archéologie s'invite à Mâcon : Colloques, village de l'archéologie et inauguration de la salle archéologique de Mâcon	Période de juin à novembre 2022 Divers lieux dont les musées de Mâcon et les archives municipales de Mâcon	8 000,00 €
Périples et Cie 24 place de la Préfecture 71000 MÂCON	Participation au festival du film d'aventure et du Voyage	Du 11 au 13 novembre 2022 Parc des Expositions Hall A	2 500,00 €

Il est précisé que les associations concernées devront fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

05 JUL. 2022

A la Préfecture de Saône-et-Loire